

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



Délibération du Conseil Municipal  
N°2022-039

SUBVENTION LE RELAIS UKRAINIENS

Séance du : 30 mai 2022

Date de convocation : 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente mai, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 8

Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Roland JACOB, Stéphane FERRIER, Sylvie MATHON, Alain FAUST,  
Pouvoir de : Michel Piquemal à Philippe SIONNET, Hervé GILBERT à Stéphane FERRIER

Absent: Anthony SIONNET, Per ONOL LANG, Herve GILBERT, Nathalie FERRIER, Michel PIQUEMAL,

Secrétaire de séance élu : Stéphane FERRIER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'association le Relais Ukrainiens a pour but de soutenir les familles Ukrainiennes hébergées au sein de l'ancien hôtel « Le relais des campeurs ».

Afin de soutenir cette association dont l'action impacte la vie des familles Ukrainiennes, la commune de La Grave propose d'attribuer une subvention de 3 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution de cette subvention pour l'année 2022.

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association le Relais Ukrainiens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture : 01 juin 2022  
Date affichage : 01 juin 2022

